

Les accusés de SalAMI fidèles à leur image

Un brin insolents, ils poursuivent leur campagne devant le tribunal

PAUL ROY

C'est une joyeuse bande qui subit cette semaine son procès pour l'opération SalAMI du 25 mai dernier. Joyeuse et jeune, plusieurs des 84 accusés n'ayant guère plus de 20 ans.

Ils distribuent des pochettes de presse scellées avec de vrais billets d'un dollar américain. Pour l'ouvrir, vous devez déchirer le billet.

« Vous venez de commettre un acte illégal ! » peut-on lire à la première page du document qu'on y trouve. La pochette contient aussi un billet de « Loto Procès de l'opération SalAMI » et une invitation au party « Les SalAMI(e)s s'évadent » de vendredi prochain.

Une mascarade ? Non, affirment-ils, « un procès politique ».

L'opération SalAMI avait paralysé durant cinq heures le Centre Sheraton, le jour où devait y débiter la Conférence de Montréal sur la mondialisation des économies. Plus de 200 personnes y avaient participé, 99 avaient été arrêtées et 84 se retrouvent cette semaine devant le juge Denis Boisvert, à la cour municipale. Elles sont accusées d'entrave au travail de la police, de méfait, d'attroupement illégal et d'avoir troublé la paix.

Les manifestants en avaient plus spécifiquement contre l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement), qui menaçait à leurs yeux de « bâillonner la démocratie ». Ce projet, également décrié ailleurs dans le monde, a depuis été abandonné.

Lors de la journée d'hier, la Cou-

ronne a fait témoigner quatre policiers, qui ont décrit en long et en large la manifestation du 25 mai. Ces témoins étaient contre-interrogés par les avocats de 83 des 84 accusés, Mes Robert Saint-Louis et Denis Barrette, mais surtout par Jaggi Singh, le seul des accusés assurant sa propre défense.

M. Singh, un des organisateurs de la désormais célèbre manifestation de l'APEC (Vanouver, novembre 1997), assaisonnée au poivre de Cayenne, se dit entièrement solidaire de ses coaccusés. Mais il explique qu'il souhaitait participer plus activement au procès.

« Je fais un procès politique, le procès de la mondialisation », lance-t-il en entrevue.

Aussi, ne se gêne-t-il pas pour interrompre la diffusion d'une

bande vidéo de la manifestation et demander au policier à la barre des témoins : « Pouvez-vous me lire ce qu'il y a d'écrit sur la pancarte ? » Ou : « Pouvez-vous me dire ce que scandent les manifestants ? »

Et le policier de s'exécuter : « AMI non ! Aucune hésitation ! » Et l'assistance de se tordre discrètement les boyaux...

M. Singh termine chacun de ses contre-interrogatoires de policiers par une question du genre : « Le nom de Anthony Griffin (ou de Marcellus François ou Martin Suazo ou Richard Barnabé) vous dit-il quelque chose ? »

Et la Couronne de s'objecter à bon droit. Et M. Singh de ne pas insister... jusqu'au prochain témoin.

Les quatre individus cités sont

morts aux mains de policiers du SPCUM depuis une douzaine d'années.

L'atmosphère est néanmoins plutôt bon enfant à ce procès. Le juge Boisvert y apparaît patient et serein. Aussi, en fin d'audience, quand il a demandé que l'on éteigne les lumières et que l'on parte la vidéocassette, n'a-t-on pas été exagérément étonné de voir les jeunes accusés s'asseoir spontanément par terre devant l'appareil.

Le procès devrait se poursuivre jusqu'à vendredi. Aujourd'hui, la défense devrait faire entendre différents témoins, dont le débuté bloquiste Stéphan Tremblay, celui qui s'était poussé de la Chambre des Communes avec son fauteuil, l'an dernier. Mascarade ? Non, il voulait protester contre la pauvreté.

Saisie à la SRC : le juge rabroue les policiers

YVES BOISVERT

donc légalement utiliser les autres cassettes pour identifier les suspects.

Une enquête ouverte sur Vision Montréal

ANDRÉ NOËL

élections et les référendums dans les municipalités.